

Le traitement permet la préparation de la migration des télé-règlements entre les entreprises débitrices et certaines administrations créancières vers le prélèvement SEPA interentreprises, conformément aux décisions du Comité national SEPA.

Personnes concernées

- ♦ Entreprises individuelles figurant parmi les entreprises débitrices des administrations créancières concernées

Catégories de données à caractère personnel	Durée de conservation
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Identité ♦ Situation économique et financière <ul style="list-style-type: none"> • IBAN du compte du débiteur et informations relatives au mandat 	♦ jusqu'à la dernière migration, puis 13 mois en archive.

Destinataires des données traitées (en fonction de leurs attributions respectives)

- ♦ Service(s) chargé(s) de la mise en œuvre et du droit d'accès
- ♦ Établissements, participants directs au système d'échange interbancaire CORE
- ♦ Services de contrôle interne

Service(s) chargé(s) de la mise en œuvre	Service(s) chargé(s) du droit d'accès et de rectification		
Direction générale des opérations Direction des services bancaires	Service des Échanges Télé-compensés et des Cartes cc 28-1214 fisepa@banque-france.fr		
Banque de France 1, rue de la Vrillière 75049 PARIS CEDEX 01 01 42 92 42 92 SIREN 572104891	Date de la déclaration	Référence du traitement	Transferts des données hors de l'Union européenne
	10 mars 2015	2015-115	NON